



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°100- 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Budget Annexe GEMAPI : Décision Modificative n° I

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations voté en Conseil Communautaire le 29 Juillet 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de rembourser un trop perçu d'acompte de subvention versée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au SIVU Couze Chambon pour le dossier Communication 2017, pour lequel les dépenses ont été inférieures à celles estimées dans le dépôt de demande ;

Monsieur le Président propose de procéder à une Décision Modificative n° I du Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations en inscrivant en dépenses supplémentaires de la section de Fonctionnement 1 000 € à l'article 7489 – Reversement et restitution, et en diminuant les crédits du compte 61551 – Entretien de véhicules de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- ❖ **DECIDE** de procéder à la Décision Modificative n° 1 du Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations telle qu'énumérée ci-dessus et reprise dans le tableau suivant :

61551 – Entretien de véhicules	-1 000 €
7489 – Reversement et restitution	1 000 €
Total section de Fonctionnement Dépenses	0 €

- ❖ **PRECISE** que les montants de la section de Fonctionnement du Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ne sont pas impactés par cette Décision Modificative n° 1.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

